



Appel à projets de sensibilisation ou d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel

urban.brussels est une administration de la Région de Bruxelles-Capitale dont l'objet est de soutenir la mise œuvre de la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine. urban.brussels joue également un rôle central dans la sensibilisation du public au fait de construire aujourd'hui et tous ensemble la ville de demain.

Pour ce faire, urban.brussels lance un appel à projets à destination des associations qui proposeraient tout projet et initiative concourant à la sensibilisation du public et à l'émulation du secteur (architecture, patrimoine culturel et aménagement urbain).

L'objectif central de cet appel à projets est de faire participer les associations bruxelloises, par des actions concrètes, à la fabrique urbaine de Bruxelles, une notion dynamique incluant un regard sur le passé de la ville, tout en restant ancré dans le présent, voire tourné vers l'avenir.

Quatre catégories ont été définies pour l'appel à projets 2020 :

- Initiatives de sensibilisation à l'architecture contemporaine et à l'aménagement urbain
- Initiatives de sensibilisation au patrimoine culturel (immobilier, mobilier et immatériel)
- Initiatives soutenant l'innovation en architecture et en urbanisme
- Initiatives activant les réseaux professionnels et/ou les démarches participatives

La sélection des dossiers sera assurée par un jury prenant en compte les critères suivants :

- l'effet levier
- le caractère innovant
- les partenariats activés
- l'impact (local, national et/ou international)
- l'impact social

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une subvention publique destinée à couvrir tout ou partie du plan financier de la proposition telle que présentée par l'association dans son formulaire de demande et dans la limite des crédits publics alloués à l'appel à projets.

Calendrier :

- [Jusqu'au 8 mai inclus : introduction des dossiers au moyen du formulaire ad hoc.](#)
- Mai : sélection des dossiers retenus par un jury composé de représentants du Secrétaire d'État, des différentes directions d'urban.brussels et d'experts externes.
- Juin : adoption des arrêtés de subvention et notification aux bénéficiaires.